

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à AUCHAY SUR VENDEE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDEE SÈVRE AUTIZES 12 / 15	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	BORDET Bernard	LE MAZEAU
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	HENRIET Christian	ST PIERRE LE VIEUX (suppléant)
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDEE LITTORAL 12 / 14	METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	GUINOT Bertrand	MOREILLES
	GANDRIEU James	STE PEXINE
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS
	BAUDON Geoffroy	LA TAILLÉE (suppléant)
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDEE 14 / 22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE
	COUTURIER Jacky	FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant)
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	MAROT Roger	LONGEVES
	GUIADEUR Jean-Charles	L'ORBRIE (suppléant)
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE
	PERAUD François	MONTREUIL (suppléant)
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 05 / 10	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
Totaux Délégués présents : 40/64		

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	à M. GLEOT Jean-Marie
GRELIER Alain	FAYMOREAU	à M. QUILLET Pascal
CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND	à M. POITTIERS Dominique
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. BOURNEL Paul
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	à M. LEGERON Joël
CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	à M. BIRONNEAU Michel
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian

Représentés : 07/64

Excusés

RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
BOISSEAU JérémY	CHARRON
METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
GABORIAU Sébastien	ST PIERRE LE VIEUX
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE
LAMY Judicaël	LA TAILLEE

Total présents et représentés : 47/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : PRIX DE MISE A DISPOSITION DES BACS DEVASEURS POUR 2023 DELIB N°23 CS DU 27-03-2023

Les bacs dévaseurs ont été mobilisés pendant 65 jours en 2022, respectant globalement le calendrier initial. A noter l'investissement du ponton de la Pointe aux herbes réalisé en août dernier, et des réparations (en mars 2023) sur le bac « Petit Poitou ». Etant donné les résultats du précédent exercice, et les perspectives de travaux 2023, la Commission bac du 09 mars 2023 propose les prix suivants pour la mise à disposition du bac et de son pilote en 2023 :

- **Bac « 5 Abbés »** : sur la base d'un coût horaire de 400 € TTC/ heure (*maintien des prix 2022*) :

Opération	Unité	Coût unitaire en € TTC
Baccage estuaire Ailes + fraise	Forfait	2 800.00 €
Fraisage ½ marée	Forfait	1 200.00 €
Fraisage marée complète	Forfait	2 000.00 €
Transfert du navire (Aiguillon vers les estuaires et inversement)	Forfait	1 000.00 €
Temps aller/retour de trajet du pilote au lieu de travail (frais de personnel + véhicule)	Heure	165.00 €

- **Bac « Petit Poitou »** : sur la base d'un coût horaire de 180 € TTC/ heure (*augmentation de 10%*) :

Opération	Unité	Coût unitaire en € TTC
Rotodévasage sous influence de la marée (soit 4/5heures)	Forfait	900.00 €
Rotodévasage en réseau intérieur sans influence de la marée	Heure	180.00 €
Temps aller/retour de trajet du pilote au lieu de travail (frais de personnel + véhicule)	Heure	165.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Autorise le Président à mettre en œuvre les baccages sur le périmètre du SmVSA pour son propre compte dans la limite des travaux prévus par la commission Bac
- Autorise le Président à mettre à disposition des partenaires du SmVSA, les bacs dévaseurs à titre gracieux et à signer les conventions, conformément aux propositions de la commission bac du 09 mars 2023
- Valide le prix de revient indiqué dans le tableau ci-avant pour chaque bac

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#